



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2006**

Nombre de Membres composant le Conseil Municipal : 45  
Nombre de Membres en exercice : 45  
Nombre de Membres présents : 45

N°340

*Le Conseil municipal de Levallois, dûment convoqué en vertu des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le mardi douze décembre 2006, par Monsieur le Maire, s'est réuni le lundi dix-huit décembre DEUX MILLE SIX, sous la présidence de Monsieur Patrick BALKANY, Maire.*

**Conseillers présents :**

Mme BALKANY, M. CAVALLINI, M. GOUREAU, Mme DESCHIENS, Mme CASANOVA, Mme MAURY, M. DECREPS, Mme RAMOND, M. FAVIER, M. KNECHT, Mme BOONE, M. de LARDEMELLE, M. MAYER (à partir de 18h50), Adjoints au Maire

M. LEROY, M. RENOY (à partir de 18h15), Mme ROBIN, Mme GAFFIER (à partir de 19h00), Mme KWASNIOK, Mme DUSSAUSOIS, M. MOISESCOT, Mme HUGET LE-LOUER (à partir de 19h10), M. BOUCHY, M. SENEAL, Mme FAURE (à partir de 18h30), Mme ASSAL (à partir de 18h10), M. BALESTRA (jusqu'à 21h30), Mme MARINHO-LEMONS, Mme GRIFFON (à partir de 18h55), M. VALENTE (à partir de 18h10), M. CLIN (à partir de 18h45), M. BUONO, Mme FERLICOT, Mme BOULMIER (à partir de 19h15-jusqu'à 20h15), Mme DALMAU DE LA CHATRE, M. LAUNAY, Mme COVILLE (à partir de 18h15), Mme BROSSOLLET, M. de PRECIGOUT, Mme ESTIGNARD (à partir de 18h20), M. LEPRINCE-RINGUET, Mme MANDOIS, M. SCHREPPFER, Mme GOUREVITCH, Mme CLOAREC (à partir de 19h05) Conseillers municipaux

*Lesquels formant la majorité des membres en exercice, pouvaient délibérer valablement, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Conseillers représentés :**

M. MAYER	par	M. de LARDEMELLE (jusqu'à 18h50)
Mme GAFFIER	par	Mme CASANOVA (jusqu'à 19h00)
Mme HUGET LE-LOUER	par	M. CAVALLINI (jusqu'à 19h10)
Mme FAURE	par	Mme RAMOND (jusqu'à 18h30)
M. BALESTRA	par	M. KNECHT (à partir de 21h30)
Mme GRIFFON	par	M. GOUREAU (jusqu'à 18h55)
M. VALENTE	par	Mme DUSSAUSOIS (jusqu'à 18h10)
M. CLIN	par	M. DECREPS (jusqu'à 18h45)
Mme CLOAREC	par	Mme GOUREVITCH (jusqu'à 19h05)

**Secrétaire de Séance :**

Mme Manuela DALMAU DE LA CHATRE

**Z.A.C. GUSTAVE EIFFEL**  
**APPROBATION DU DOSSIER DE CRÉATION**

---

**LE CONSEIL,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU la délibération n° 152 du 24 juin 2002 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur tout le territoire communal,

VU la délibération n° 213 du 27 juin 2005 approuvant la révision simplifiée du P.O.S. partiel n° 6,

VU la délibération n° 115 du 15 mai 2006 définissant les objectifs et les modalités de concertation et délimitant un périmètre d'étude et un périmètre de sursis à statuer dans le cadre du projet de la Z.A.C. Gustave Eiffel,

VU la délibération de ce jour tirant le bilan de la concertation sur le projet de la Z.A.C. Gustave Eiffel,

VU le périmètre de la Z.A.C. Gustave Eiffel annexé,

VU le dossier de création de la Z.A.C. Gustave Eiffel annexé,

CONSIDÉRANT la nécessité de mener à bien l'aménagement de ce quartier dans le respect des objectifs retenus par le Conseil Municipal le 15 mai 2006 à l'aide de l'outil opérationnel que constitue la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.),

La Commission de l'Urbanisme, des Travaux et de l'Environnement entendue,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1**

De créer une Zone d'Aménagement Concerté dénommée Z.A.C. Gustave Eiffel, dont le périmètre est délimité au plan annexé, ayant pour objet la revalorisation du quartier Eiffel par la restructuration de son tissu commercial, le retraitement de son paysage urbain et de ses espaces publics et la création d'équipements publics.

ARTICLE 2

Le programme global prévisionnel des constructions de la Z.A.C. Gustave Eiffel est estimé comme suit :

- Un programme d'espaces commerciaux d'une enveloppe globale d'environ 58.000 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
- Un programme de bureaux d'environ 39 000 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. comprenant notamment la rénovation lourde de l'immeuble « Courcellor II »,
- Un programme d'équipements publics comprenant :
  - un parc urbain paysager d'une superficie d'environ 1,4 ha,
  - une Maison de l'Enfance d'une surface d'environ 2 800 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
  - un Jardin d'enfants d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
  - un Cyberespace d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
  - un club « Prédos » d'une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
  - une médiathèque d'une surface d'environ 800 m<sup>2</sup> de S.H.O.N.,
  - deux courts de tennis de plein air à restructurer,
  - et des travaux de voirie et de réseaux.
- Un programme d'équipements et de services d'accompagnement d'environ 4.000m<sup>2</sup> de S.H.O.N. comprenant un cinéma de trois salles d'environ 900 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. (environ 500 fauteuils), une Poste, un pôle médical, un parc de stationnement en sous-sol d'environ 2.500 places à restructurer ou à créer.

ARTICLE 3

De mettre, à la charge des constructeurs, au moins le coût des équipements visés à l'article 317 quater de l'annexe II du Code Général des Impôts et, en conséquence, d'exclure la Z.A.C. Gustave Eiffel du champ d'application de la taxe locale d'équipement (T.L.E.).

ARTICLE 4

D'approuver le dossier de création de la Z.A.C. Gustave Eiffel tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5

La présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie. Elle fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R. 311-5 du Code de l'Urbanisme. Le dossier de création pourra être consulté par le public à l'Hôtel de Ville et à la Préfecture des Hauts-de-Seine aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont signé au registre les membres présents.

Délibération exécutoire  
en vertu de l'art. L2131-1 du Code Général  
des Collectivités Territoriales  
Déposée en Préfecture le      Publiée le

21 DEC. 2016

26 DEC. 2016




Pour copie conforme  
L'Adjoint au Maire

  
Alain LA VIER  
Adjoint au Maire



Pour extrait conforme,  
Maire,

  
Patrick BALKANY  
Député des Hauts-de-Seine

